



NOTRE DAME DES GROSEILLES

BULLETIN DE L'ASSOCIATION CULTURELLE ET D'ÉTUDES DE JOIGNY

L'ÉCHO DE JOIGNY



Association culturelle et d'études de Joigny

n°78
|
2018

L'ÉCHO DE JOIGNY

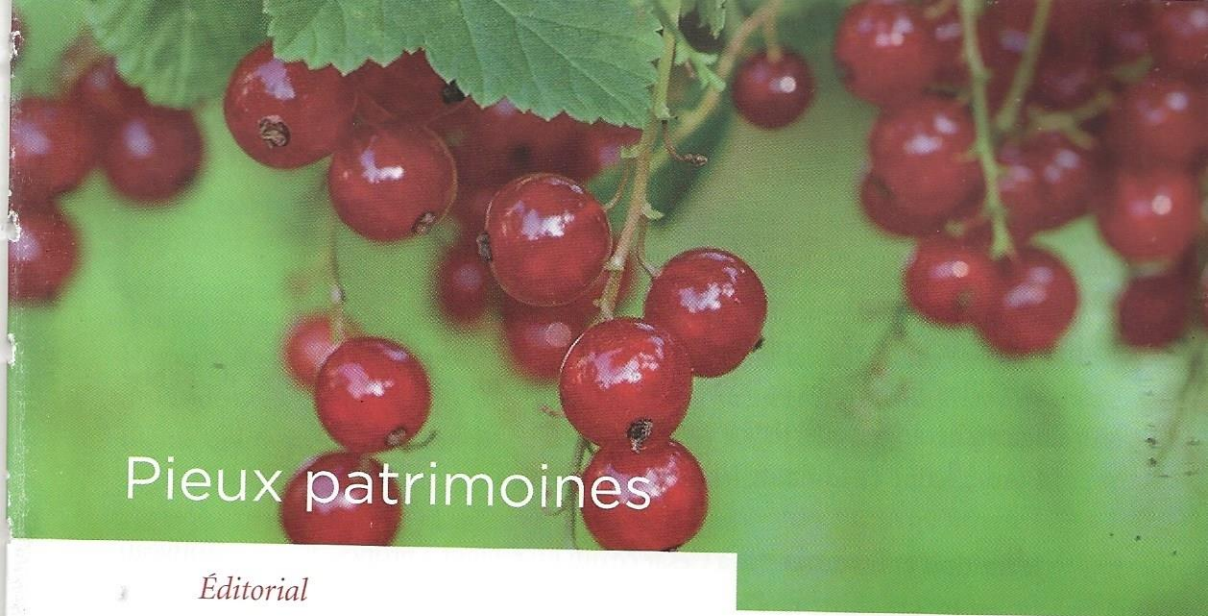
Bulletin de l'Association Culturelle et d'Études de Joigny



Association culturelle et d'études de Joigny

N° 78

2018



Pieux patrimoines

Éditorial

Ce numéro va sembler très orienté et bien sérieux, voire pieux, à certains de nos lecteurs : les études patrimoniales et historiques qui le composent concernent, pour une bonne moitié d'entre elles, des églises, des cultes, des hommes et des faits religieux, jusqu'au fait divers...

À l'heure du Web – ou pour les puristes, de la Toile –, de l'homme augmenté, de l'intelligence artificielle, de la maison connectée, de la tablette tactile et autres objets branchés, nous persistons à écrire et éditer sur papier ce qui peut y être inscrit pour longtemps.

Si l'avenir du patrimoine religieux est un trésor menacé par la baisse de la pratique, si les politiques de réduction de la dépense publique amènent des municipalités à détruire les églises désertées de leurs paroissiens et même si la croyance nouvelle est numérique, nous nous devons de présenter aux générations futures ce que furent les événements passés, nécessairement imprégnés des croyances de nos ancêtres.

Jean-Luc Dauphin ressuscite, avec le passé prestigieux des Gondi, le formidable élan de charité soulevé par l'énergique Monsieur Vincent dans nos contrées.

Le médiéviste Etienne Meunier extrait des grimoires la famille Chappelain, seigneur et propriétaire du château de Palteau dès le début du XVII^e siècle.

Notre-Dame des groseilles, de zèle en ailes, métamorphosée par les siècles l'est aussi par Jean-Luc Dauphin dans un article qui fait suite à notre visite de juin 2016 à Saint-Romain-le-Preux.

Bernadette Chat a déniché le reportage d'un fait-divers peu commun dans l'église de Poilly-sur-Tholon, le jour de Pâques 1650.

Pierre Glaizal raconte les avatars d'un soldat disparu pendant la campagne de Russie, revenu au pays au bout de 30 ans.

Bernard Richard, à partir d'une médaille, apporte des éléments nouveaux sur Louis-Marie de la Haye, vicomte de Cormenin.

Et Gilles Lahuec livre, avec ses souvenirs, un aspect méconnu de l'abbé Merlange archéologue et artiste à ses heures.

Bonne, saine et édifiante lecture...

Je me dois enfin de rendre à César ce qui lui revient à propos de notre nouveau logotype. Notre graphiste ne l'a pas créé ex nihilo, mais, elle a, sur ma proposition, réinterprété et rafraîchi celui enfoui dans les archives de l'ACEJ. J'ai appris, trop tard ! que nous devions cette première forme à Robin Fleury.

Elisabeth Chat



Association culturelle et d'études de Joigny

Association Culturelle et d'Études de Joigny [ACEJ Joigny]

6, place du Général Valet

89300 Joigny

Téléphone: 03 86 62 28 00

Site internet: <http://www.association-culturelle-joigny.fr>

Courriel: contact@association-culturelle-joigny.fr

Cotisations 2018

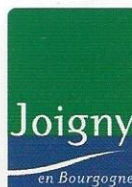
Simple: 20 €

Couple: 25 €

Bienfaiteur: à partir de 30 €

à adresser au siège de l'association

*Rappelons que les opinions exprimées dans les textes
publiés n'engagent que leurs auteurs.*



n° ISSN: 1162-9118



Vitrail de Saint-Vincent de Paul, église Saint-Thibault de Joigny, détail : Saint Vincent de Paul et la famille des Gondi.

Monsieur Vincent chez nous...

par Jean-Luc Dauphin

Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017, la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Joigny accueillait la relique du cœur de saint Vincent de Paul, habituellement conservé à Paris, 140 rue du Bac, la maison-mère des Filles de la Charité.

Cet événement d'Église s'inscrivait dans le cadre de la célébration des 400 ans du « charisme vincentien », 1617 ayant été l'année de la création de la première Charité, une année-charnière dans la vie de Vincent de Paul entre Folleville et Châtillon-lès-Dombes. L'ACEJ avait été invitée à contribuer à ces journées par une conférence que notre vice-président Jean-Luc Dauphin prononça en l'église Saint-Jean devant une très nombreuse assistance. Nous en publions ici les grandes lignes et des extraits qui soulignent les liens du saint avec notre terroir.



C'est l'histoire d'un mec qui aurait pu mal tourner, dirait sans doute le Père Guy Gilbert... Effectivement, si l'on se penche sur la jeunesse de Vincent, rien ne semble le prédisposer à une vie exemplaire, encore moins à la sainteté !

À l'aube de lui-même...

Vincent Depaul ou de Paul (un « de » qui n'est pas particule nobiliaire) était né aux confins des Landes et de la Chalosse, dans un modeste village voisin de Dax, Pouy ; ses biographes s'accordent aujourd'hui sur la date de 1581. S'il aima dire plus tard que son père était « un pauvre paysan » et que sa mère n'avait pas de servante, on doit penser que sa famille n'était ni misérable ni inculte, qui voyant son intelligence et sa vivacité l'encouragea aux études. Un magistrat, M. de Comet, le prend sous sa protection et obtient qu'il entre au collège des Cordeliers. Pour un fils de laboureur, faire carrière et

accéder à un statut social supérieur passe par la voie ecclésiastique, la vocation n'entrant guère en ligne de compte.

À quinze ans, Vincent a reçu la tonsure et les ordres mineurs. Puis il franchit très vite, trop vite sans doute, les étapes vers le sacerdoce : en 1600, un vieillard aveugle, François de Bourdeille, évêque de Périgueux (« un vrai asne mytré, et caparaçonné quand il avait sa chape », dit gentiment de lui son cousin Brantôme), lui confère la prêtrise en sa chapelle du Château-l'Évêque. Vincent n'a pas même vingt ans, ce qui jette un doute sur la validité de l'ordination, sacrement qui eût dû réclamer la majorité, c'est-à-dire vingt-cinq ans (... et c'est bien pour cela que ses premiers biographes prendront soin de le vieillir de cinq ans). Et ce jeune prêtre arriviste ne compte pas en rester là, ni n'aspire à connaître la vie médiocre d'un vicaire de campagne. Ses solides études toulousaines, durant lesquelles il reconnaîtra avoir mené une existence très libre et très profane, lui permettent d'accéder, comme précepteur puis comme régent du collège de Buzet, dans le cercle des familles notables et, par son entregent, de s'y faire valoir et de viser quelque confortable bénéfice ecclésiastique ; ne lui laisse-t-on pas déjà miroiter la perspective d'un évêché ? Il est assurément bien parti pour devenir, selon l'expression de Daniel-Rops, « un prêtre d'affaires », plus soucieux de prébendes que de ministère – une situation au vrai assez banale dont l'Église du temps offre maints exemples souvent peu édifiants... Car, au lendemain des guerres de Religion et en dépit des voies ouvertes par le concile de Trente, une large part du clergé catholique de France manifeste toujours les vices qui ont tant contribué à l'essor de la réforme protestante : ignorance, absentéisme, arrivisme, laxisme doctrinal et liturgique, misère spirituelle, débauche même. Et les églises sales, sans entretien ni dignité, où le Saint Sacrement n'est ni respecté ni même mis à l'abri, ne sont pas rares.

Non content de se fondre dans cette masse indigne et de chasser les prébendes, notre Vincent de Paul est assez habile pour entrer dans les bonnes grâces d'une riche vieille qui lui promet son héritage. En 1605 elle meurt. Il hérite, ce qui tombe à point : il a des dettes. Las ! un autre gredin a mis la main sur le magot ! Loin de s'en remettre à la Providence, Vincent part à Marseille faire rendre gorge à l'usurpateur, ce « méchant mauvais garnement »... Créance recouvrée, il s'embarque pour Narbonne ... puis disparaît pendant deux ans ! Il ne refait surface qu'à la fin de juin 1607 à Aigues-Mortes, d'où il gagne Avignon pour conter sa mésaventure, dont nous ne connaissons le récit que par deux lettres alors adressées à M. de Comet : son bateau arraisonné par des pirates barbaresques (qui pullulèrent longtemps en Méditerranée), il avait été vendu comme esclave à Tunis et était passé au service de quatre maîtres successifs, dont un médecin « spagyrique » – c'est-à-dire un alchimiste, chercheur de la pierre philosophale, qui l'aurait initié à sa science – et enfin un ancien religieux cordelier devenu métayer du bey et polygame, qu'il aurait ramené à la foi de son baptême... Est-ce là gasconnade ? Il est permis de s'interroger, d'autant que Vincent, quand ses deux lettres furent retrouvées en 1658, demanda qu'elles fussent détruites...

Toujours est-il que son récit, agrémenté d'un peu de bagout, a intéressé et amusé le vice-légat pontifical Mgr Montorio, qui l'emmène avec lui à Rome. Il n'en revient qu'en 1609, chargé d'une mission confidentielle auprès de la cour de France, dont la nature nous est inconnue. Mais une nouvelle fois l'entregent de Vincent fait merveille et il se trouve bientôt pourvu d'une charge d'aumônier auprès de la « reine Margot », Marguerite de France, l'ex-épouse du roi Henri IV. Cette sinécure lui laisse assez de loisir pour obtenir en Sorbonne une licence de droit canonique. Au début de 1610, sa situation semble bien assurée quand il devient abbé commendataire de la maison cistercienne de Saint-Léonard-des-Chaumes, au diocèse de Saintes. Il n'y mettra jamais les pieds et son bénéfice tant espéré lui occasionne d'emblée de nouveaux démêlés judiciaires pour en toucher les revenus, détournés par un échevin protestant de La Rochelle. Et cela n'est rien encore à côté de l'accusation portée contre lui par le compatriote gascon qui l'héberge à Paris de lui avoir dérobé sa bourse : un petit scandale qui se dénouera heureusement, six mois plus tard, par les aveux du vrai coupable...

À ce point de notre propos, il est tentant de reprendre la formule de Daniel-Rops : « Était-ce seulement pour qu'il demeurât toute sa vie un abbé mondain, un ramasseur de bénéfices, un prestolet politique et diplomate, que le Seigneur avait voulu qu'il eût à trente ans une expérience si riche, qu'il eût tour à tour connu la vie paysanne et ses misères, la vie estudiantine et ses problèmes, la vie des esclaves et ses souffrances, la vie romaine et ses embûches, la vie de cour et ses mensonges, la vie des milieux lettrés enfin et ses astuces, pour que de tout cela rien ne sortît qu'une destinée banale au service de médiocres intérêts ? »

Naissance d'un saint

Or l'année 1610 marque un grand tournant dans la vie de l'abbé Vincent de Paul, jusque là si peu ouvert à l'appel intérieur du Christ. Au plus profond d'une crise spirituelle dont on sait peu de chose, il a fait une rencontre essentielle qui va contribuer à le transformer : celle de Pierre de Bérulle, qui sera durablement son confesseur et son guide.

Né en 1575 dans le petit château de Cérilly, au cœur de cette forêt d'Othe aujourd'hui icaunaise où sa famille est établie depuis la fin du ^{xv}^e siècle dans le noble état de gentilshommes verriers (rappelons que son premier établissement, le village de Séant-en-Othe à la « frontière » auboise, a pris aujourd'hui le nom de Bérulle), le futur cardinal s'est vite distingué comme l'une des figures les plus solides de la Réforme catholique, mettant en pratique et diffusant les injonctions du concile de Trente, introduisant le Carmel en France, fondant l'Oratoire pour y former des prêtres cultivés, solides dans leur enseignement et dignes dans leur conduite. Le souci de ranimer des communautés priantes comme de secourir et de relever les plus faibles donne une nouvelle ligne de conduite à ceux qui le suivent : Vincent de Paul sera désormais au premier rang de ceux-là.

Mais d'abord, avant de devenir pleinement cet apôtre des pauvres dont il nous a laissé l'image, il lui faut passer par des expériences très concrètes qui vont renouveler son regard sur sa mission. Étrangement, beaucoup de ceux qu'il va croiser sur ce chemin ont, à l'instar du cardinal, des attaches sensibles avec notre terroir icaunais et, plus particulièrement, jovinien.

Mesurant le désarroi spirituel de son protégé, Pierre de Bérulle lui fait confier en 1612 la paroisse alors rurale de Clichy, sur les rives de la Seine à l'ouest de Paris. Expérience pastorale nouvelle pour Vincent, qui s'y investit avec ardeur et enthousiasme et y fait merveille. Il y est accueilli par l'un des seigneurs du lieu, Alexandre Hennequin, un jeune gentilhomme né en 1583 au château de Moutot, près de Noyers-sur-Serein : tôt orphelin, celui-ci a eu pour tuteurs ses oncles Michel de Marillac, oncle également de la future sainte Louise de Marillac, et Nicolas Hennequin du Feÿ. Ce dernier, secrétaire des Finances du roi, est le seigneur de Villecien au comté de Joigny, terre qu'il tient de sa femme Marguerite Le Ferron dont il a eu pour enfants un fils, Antoine connu sous son titre de Monsieur de Vincy, et plusieurs filles dont Isabelle, qui sera « la bonne mademoiselle du Feÿ ». Vincent de Paul se lie aussitôt à ces figures du « parti dévot » qui vont jouer un rôle important dans sa vie.

Dix-huit mois à peine après son arrivée à Clichy, en octobre 1613, Pierre de Bérulle le propose pour une autre mission : un neveu du cardinal-archevêque de Paris, Philippe Emmanuel de Gondi, général des galères, et son épouse Françoise Marguerite de Silly, catholiques dévots sincères et engagés, cherchent un précepteur pour leur trois fils, dont l'aîné Pierre n'a que 9 ans et le benjamin (le futur cardinal de Retz) vient tout juste de naître. Autant dire que c'est une mission à long terme ; Vincent néanmoins la remplira avec conscience et dévouement jusqu'en 1625, en dépit des nombreuses autres tâches dans lesquelles il va bientôt s'investir.

Or, en 1616, à la mort de son oncle le cardinal, Philippe Emmanuel hérite du comté de Joigny. Il s'y rend avec les siens pour prendre possession ; Vincent est du voyage et c'est à Joigny qu'il prononce l'un de ses premiers sermons dont le texte nous soit parvenu, portant sur le sacrement de communion et la présence réelle du Christ dans l'hostie (cette question était l'une des lignes de fracture essentielles avec la Réforme protestante). Mais *Monsieur Vincent* ne se limite pas à porter la Parole et s'engage d'emblée dans un apostolat actif, notamment en appelant les paroissiens à la confession générale. Le 20 juin de cette année 1616, il sollicite du vicaire général de l'archidiocèse de Sens Edme Mauljean le pouvoir d'absoudre en confession les « cas réservés », entendons les fautes dont la gravité réserve l'absolution à l'évêque seul ; dans sa réponse, le vicaire général note : « J'ai tant d'assurance de votre suffisance, prudence, capacité et autres mérites que très volontiers je vous accorde ce que vous demandez. Dieu vous accorde la grâce de vous en acquitter dignement, comme je l'espère ainsi. » Ce sont là des prérogatives dont le clergé local ne bénéficie ordinairement pas et cela témoigne du



Jean-François de Troy : Vincent de Paul, prêchant, s.d., huile sur toile, église Saint-Pierre, Mâcon.

ministère rayonnant que Vincent de Paul accomplit à Joigny. On ne peut guère douter qu'il ne pousse jusqu'à Villecien, terre de ses amis Hennequin, et n'en rencontre le curé Jehan Maurice.

Quelques mois plus tard, en janvier 1617, suivant toujours la famille de Gondi, il se trouve sur les terres picardes de Françoise de Silly, qui y possède le château de Folleville hérité de ses ancêtres Lannoy; rappelons que la chapelle de cette demeure conserve alors une remarquable Mise au tombeau de marbre blanc, œuvre de Mathieu Laignel, datant des années 1520: quand Pierre de Gondi se séparera de Folleville en 1634, il fera transporter dans son château de Joigny ce monument, aujourd'hui visible dans le bas-côté sud de l'église Saint-Jean. Mais à Folleville et dans les villages voisins, dont il mesure

l'état d'abandon spirituel, c'est un autre objet qui occupe Vincent de Paul : ranimer la pratique de la confession. Avec le soutien de Françoise de Silly, il entreprend une prédication en l'église du village pour exhorter les habitants à la confession générale : « Je leur en représentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de bien la faire », écrira-t-il plus tard ; « toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. Je continuai de les instruire et de les disposer aux sacrements et commençai de les entendre, mais la presse fut si grande que, ne pouvant plus y suffire avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame de Gondi envoya prier les révérends pères jésuites d'Amiens de venir au secours. » Et il en ira de même dans les villages voisins, où Vincent, désormais secondé de pères jésuites, entreprit de « confesser, prêcher et catéchiser » ; il conclut ainsi cet épisode : « Et voilà le premier sermon de la Mission. »

L'œuvre pastorale de Monsieur Vincent commence ainsi à prendre sens et forme. Il mesure qu'il a plus à faire que d'enseigner à de jeunes seigneurs. Il s'en ouvre à Bérulle qui, toujours à l'écoute des voies de la Providence, l'envoie à la fin de l'été de cette même année 1617 servir une paroisse abandonnée de la Bresse, à Châtillon-les-Dombes. Trois semaines après son arrivée, survient un second événement qui lui dévoile la pleine mesure de ce qu'il lui reste à accomplir : il s'apprête à célébrer la messe dominicale quand on vient l'avertir que, dans un écart du village, toute une famille pauvre est tombée malade, sans personne pour l'assister et pourvoir à ses besoins. Aussitôt, Vincent mobilise la paroisse : tandis qu'il porte aux malades les sacrements, les villageois rassemblent secours, médecines et denrées, en telle quantité que cette générosité risque de se perdre. C'est alors que Vincent a l'idée de créer sa première « confrérie de charité », dont il dessine et codifie d'emblée le modèle : des dames charitables, dénommées « servantes des pauvres », s'organiseront pour porter à tour de rôle des secours aux malheureux, tout en organisant prière commune et soutien spirituel réciproque.

Le règlement de cette première Charité est approuvé en décembre par l'archevêque de Lyon. Dès lors Vincent va œuvrer à en diffuser le modèle. S'il rejoint les Gondi pour la Noël sur les instances pressantes de la comtesse Françoise Marguerite, et s'il accepte l'année suivante la charge d'aumônier général des galères créée pour lui à la demande du comte Philippe Emmanuel, il mène désormais de front, avec un vrai génie de l'organisation qui n'avait pas encore trouvé à s'employer, plusieurs immenses chantiers dans les deux axes complémentaires qu'il a bien identifiés : la rechristianisation des campagnes et l'aide aux plus démunis, liant le souci des âmes et celui des corps, tant il lui apparaît que les secours spirituels qu'il veut apporter n'auront de sens que si les besoins élémentaires de l'existence sont assurés. Les associations de Charité et la congrégation de la Mission seront les deux piliers de cet apostolat.

Joigny et Villecien dans l'œuvre de Monsieur Vincent

Les terres du comte et de la comtesse de Joigny, en Champagne, en Ile-de-France et en Picardie, offrent un premier champ d'expérimentation à Monsieur Vincent qui peut compter sur le soutien sans faille de ses protecteurs. Les missions de prédication et de confession se multiplient. De même de nouvelles Charités voient le jour et, le 6 septembre 1618, la comtesse Françoise Marguerite obtient de l'archevêque de Sens l'autorisation d'établir une association de Servantes des pauvres dans sa ville de Joigny.

On conserve le règlement rédigé par Vincent de Paul et les archives de cette Charité qui témoignent du soin que leur fondateur a des moindres détails. Tout y est précisé jusqu'au détail des repas à servir aux pauvres malades : « Chaque malade aura à dîner [rappelons qu'il s'agit alors du repas du midi] autant de pain qu'il en pourra manger, ceux qui boiront du vin en auront un demi-setier, un potage, quatre de veau ou de mouton bouilli... » Les femmes pieuses qui intègrent cette association sont pour leur part appelées à se comporter « humblement et charitablement envers les malades, leur disant parfois quelques paroles pieuses et dévotes, parfois aussi les consolant », mais aussi à vivre une pratique rigoureuse de leur foi, avec assistance quotidienne à la messe « si faire se peut », assemblées mensuelles de prières, examen de conscience et confession régulière... En tant que « procuratrice générale » de son époux, la comtesse de Joigny a accordé à la fondation dès le 25 septembre 1618 les droits « de passer et avaler par-dessous les ponts [de Joigny] » versés les dimanches et fêtes par les « marchands mariniers ».

Un recteur est nommé : le curé de Villecien Jehan Maurice ; une « prieure » et deux assistantes sont élues à la tête de l'association pour un mandat de deux ans non renouvelable. La comtesse Françoise Marguerite de Silly est la première prieure, assistée des épouses d'un procureur du siège et du receveur du comté ; en 1620, la femme du bailli lui succèdera, puis en 1622 celle d'un marchand de vin... Tout cela témoigne de l'émulation suscitée par cette œuvre charitable au sein de la société jovinienne, alliant dans un même esprit de dévouement et de service les mondes bien distincts de la noblesse, de la magistrature, des professions libérales et du négoce ; enfin, pour que la fortune n'écarte aucune vocation de cette œuvre, deux femmes pieuses mais sans ressources sont rétribuées par l'association pour assurer les fonctions de garde-malades.

En mai 1621, une nouvelle Confraternité de la Charité intégrant cette fois les hommes sera à son tour fondée, organisée sur le même modèle et dotée d'une rente de 500 livres versée par le comte de Joigny ; les nouveaux confrères ou « serviteurs des pauvres » (prévus au nombre de trente) sont invités à avoir soin des pauvres valides ou impotents, tandis que les femmes auront charge des malades. L'installation officielle en est effectuée le 30 mai par Vincent de Paul en présence du comte Philippe



Vitrail de Saint-Vincent de Paul, église Saint-Thibault de Joigny, Henri Pinta, 1927.

Emmanuel de Gondi lui-même, de Louis de Guidotti, son « lieutenant-capitaine » et maître des Eaux et Forêts du comté, des curés et des magistrats de la ville.

Peu avant la mort de la comtesse survenue en 1625, Vincent de Paul est doté par le comte et la comtesse de Joigny d'une somme considérable (45 000 livres) pour l'entretien de six prêtres chargés de prêcher des missions dans les campagnes et, dans son testament, la comtesse insère une clause en faveur de missions tenues tous les cinq ans sur ses propres terres. De fait, le comté de Joigny est très vite le bénéficiaire de telles missions d'évangélisation et de confession générale, où Monsieur Vincent paie de sa personne. Le 7 janvier 1628, c'est sans doute dans la cadre d'un de ses prédications qu'il est présent à Joigny pour signer un nouveau règlement des « Servantes des pauvres de la Charité » qui réprécise certaines obligations peut-être un peu oubliées, notamment celle de porter nourriture aux pauvres en leur propre maison et pas seulement en la maison de la Charité qui les recueille (cet établissement sera rattaché à la fin du XVII^e siècle à l'hôtel-Dieu des Porcher).

Quelques semaines plus tard, c'est à Villecien que Vincent prêche la mission, comme il s'en ouvre à Louise de Marillac (la cousine des seigneurs du lieu) dans une

lettre du 9 février : « Que diriez-vous, ma chère fille, du département [c'est-à-dire : de la part] qui m'est tombé en notre mission en l'une des terres de Monsieur de Vincy ? Certes il me semble, confessant ces bonnes gens, que je vois devant moi leur bonne Mademoiselle qu'ils aiment tant. » Dans cette même lettre, Monsieur Vincent témoigne du souci constant qu'il a eu des âmes qui lui étaient confiées : « J'ai adressé une des filles dont je vous ai parlé à notre bonne Mademoiselle du Feÿ, pour ce qu'elle y a de la confiance, l'autre étant demeurée à Joigny et s'étant mise en condition. »

Isabelle Hennequin du Feÿ souffrait d'une malformation congénitale qui la rendait presque impotente ; après sa mort (survenue vers 1635), Monsieur Vincent l'évoque en ces termes dans une conférence de 1643 aux prêtres de la Mission : « Nous avons vu la bonne Mademoiselle du Feÿ, la sœur de Monsieur de Vincy, pour une disgrâce de la nature ayant une cuisse deux ou trois fois plus grosse que l'autre, s'être unie à Dieu jusqu'au point que je ne sais si j'ai jamais vu une âme si unie à Dieu que celle-là. Elle avait coutume d'appeler sa cuisse sa « bénite cuisse » car elle l'avait détournée des compagnies et du mariage même, où peut-être elle se serait perdue. » On conserve une douzaine de lettres de Vincent de Paul à cette pieuse demoiselle, où il se soucie régulièrement de sa santé et se fait son directeur de conscience.

Rien ne nous indique qu'après 1628 le futur saint ait de nouveau séjourné en Jovinien. En revanche, il allait marquer à jamais le destin des familles seigneuriales qui l'y avaient accueilli. Veuf, Philippe Emmanuel de Gondi résigna ses fonctions de général des galères, transmit en 1633 le comté à son fils Pierre et quitta le monde pour devenir prêtre de l'Oratoire ; Vincent pourra dire de lui dans une de ses conférences spirituelles : « Je l'ai vu, courtisan, changer trois fois d'habit le jour pendant qu'il était à la Cour, et depuis je l'ai vu avec une méchante soutane déchirée et les coudes percés » ; il mourut en 1662. Le seigneur de Villecien et du Feÿ Antoine Hennequin de Vincy choisit quant à lui, au terme d'une brillante carrière militaire, de se retirer auprès de Vincent de Paul chez les prêtres de la Mission à saint-Lazare ; c'est là qu'il s'éteignit en 1645. Sa cousine Louise de Marillac devait tenir aux côtés de Monsieur Vincent une place de choix : coordinatrice dès 1629 des confréries de charité, elle sera en 1633 la fondatrice et l'infatigable animatrice de la congrégation des Filles de la Charité, dédiées au service matériel et spirituel des plus pauvres, congrégation canoniquement approuvée en 1655 au niveau diocésain par le cardinal de Retz... le plus jeune fils de Philippe Emmanuel de Gondi et l'ancien élève de Monsieur Vincent !

Le sillage vincentien

Cette causerie circonstancielle n'est pas le lieu de détailler l'œuvre immense de Vincent de Paul, qui devait lui valoir une exceptionnelle aura spirituelle et humaine. Rappelons-en simplement les grandes fondations : en 1625, deux mois avant le décès de la comtesse de Joigny, c'est dans l'hôtel parisien des Gondi qu'est signé l'acte de

naissance de la congrégation de la Mission; en 1632, les prêtres de la Mission s'installeront dans une ancienne léproserie, le prieuré Saint-Lazare, qui leur vaudra le surnom de Lazaristes sous lequel ils sont encore connus; l'année 1633 voit le lancement de la Conférence des Mardis pour la formation des prêtres, 1638 la fondation de l'Œuvre des Enfants trouvés...

Après la mort de Louis XIII, Vincent entre au Conseil de conscience, que préside la reine-mère Anne d'Autriche assistée de Mazarin; il y trouve un espace pour agir sur le terrain religieux, politique et diplomatique, en vue de réformer les abus au sein du clergé de France. Sa place lui permet aussi d'œuvrer pour la paix lors de la Fronde.

Quand il meurt, octogénaire, en 1660, les Lazaristes tiennent 27 maisons en France et ont admis dans leur congrégation 614 aspirants, dont 425 clercs et 189 frères coadjuteurs; 22 évêques, dont Bossuet ont été formés aux Conférences des Mardis. Un siècle plus tard, à la veille de la Révolution, la Mission compte 168 maisons et gère 55 séminaires en France. Ils sont aujourd'hui plus de 3 000 prêtres dans plus de 500 maisons sur les cinq continents. Les Filles de la Charité, appelées communément « Sœurs de Saint-Vincent de Paul », comptent 450 maisons à la veille de la Révolution; notons qu'elles sont aujourd'hui la congrégation catholique féminine la plus nombreuse dans le monde avec plus de 15 000 religieuses réparties dans 1 800 maisons...

Mais nous ne multiplierons pas les chiffres ici. Je terminerai plus simplement mon propos en soulignant deux faits, anecdotiques mais très symboliques, qui nous ramènent à notre terroir icaunais: quand, passés la Révolution et les années d'exil, les Lazaristes réinstallent leur Institut en France en 1817 sous la direction du Père Verbert, le lieu choisi pour l'une des toutes premières missions qu'ils prêcheront est, dans l'arrondissement de Joigny, la paroisse de Villeneuve-sur-Yonne, avec une mission de mars à mai 1818, tenue à l'invitation des familles Joubert et Menu de Chomorceau, et son retour en février-mars 1819, suivi cette année-là d'une mission à Avallon. Semblablement, quand à partir de 1833, le jeune universitaire Frédéric Ozanam lance sa Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, berceau d'un nouveau catholicisme social, c'est à Sens qu'un de ses condisciples et amis, jeune magistrat déjà rédacteur en 1837 du Règlement primitif de l'œuvre, le Jovinien François Lallier crée en 1844 l'une des premières conférences provinciales... Ainsi, l'esprit de Monsieur Vincent est-il resté présent *chez nous*, en ces terroirs d'Yonne où son œuvre avait commencé à prendre sens et forme.

Signature de Vincent Depaul (Lettre manuscrite du 25 mai 1646, adressée à Monsieur Martin, prêtre de la mission, à Gènes) (coll. part.).

Orientations bibliographiques :

Œuvres de Vincent de Paul :

- Saint Vincent de Paul, *Correspondance, entretiens, documents*, édition établie par Pierre Coste, 14 volumes, Gabalda, 1920-1925.

Un grand classique :

- Daniel-Rops, *Le Grand Siècle des âmes*, Fayard, 1958.

Biographies récentes :

- Bernard Pujo, *Vincent de Paul, le précurseur*, Albin Michel, 1998.
- Marie-Joëlle Guillaume, *Vincent de Paul, un saint au Grand Siècle*, Perrin, 2015.

Vincent de Paul et le Jovinien :

- Chanoine Jacques Leviste, « Saint Vincent de Paul et les seigneurs de Villechien », in *Études Villeneuviennes* n° 6, 1983, p. 3-10.
- Bernard Fleury, « Les institutions charitables et hospitalières de Vincent de Paul à Joigny », in *Histoire de Joigny*, Université pour Tous de Bourgogne, 2009-2010 (Cours n° 12, texte en ligne sur le site de l'ACEJ).

Le sillage vinctien en pays d'Yonne :

- Jean-Luc Dauphin, « Une mission sous la Restauration : les Lazaristes à Villeneuve-sur-Yonne (1818-1819) », in *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, vol. 125, 1994.
- Étienne Dodet, « François Lallier, 1814-1886 », in *Actes du colloque Deux siècles de Sociétés savantes*, ABSS et Société Archéologique de Sens, 1996, p. 47-58.



Château de Palteau
(photo Henri Bernard - AVV)

Notes pour servir à l'histoire de la seigneurie de Palteau de 1600 à 1662

par Etienne Meunier

Le lieu de Palteau peut sembler modeste, il n'en dispose pas moins d'un passé historique remarquable. Nous avons évoqué à deux reprises son histoire médiévale¹. La monarchie a disposé, depuis la Basse Antiquité, d'un vaste patrimoine dans le Sénonais centré autour du palais royal de Mâlay-le-Roi qui pourrait lui-même être le continuateur d'un camp militaire romain proche de la métropole de la Sénonie, et des voies menant du val de Loire à Trèves, capitale administrative des Gaules. Vers 620 et 630, une activité intense y règne, à la jonction des royaumes des Neustriens et des Burgondes. Ce patrimoine est dévolu aux comtes du Sénonais, puis aux Capétiens. Sa moitié méridionale est constituée par un vaste ensemble forestier incluant Cerisiers. Philippe Auguste s'en débarrasse quand son horizon domaniale s'élargit au Poitou, à la Touraine, à l'Anjou et à la Normandie². Par contre, le souverain estime devoir conserver de quoi chasser aux environs des Salles de Villeneuve-le-Roi, où la Cour se rend encore de rares fois : il s'agit des bois de Palteau.

Palteau appartient toujours à la Couronne au début du ^{xiv}^e siècle. Des gardes forestiers veillent sur les lieux, alors que la Cour cesse de séjourner à Villeneuve-le-Roi³.

Philippe V, mettant à exécution un projet paternel, abandonne en 1318 à la famille de Sancerre son patrimoine rural sénonais. Ces terres forment ainsi la châtellenie de

1. – Etienne Meunier. Le patrimoine royal immobilier dans le Sénonais au Moyen Age (résumé). BSAS, La châtellenie de Mâlay-le-Roi. Etudes villeneuviennes, n° 28, 2000.
2. – Etienne Meunier. SAS. Le patrimoine royal immobilier dans le Sénonais au Moyen Age (résumé). BSAS, fascicule 29, 1986, p. 11-13.
3. – Etienne Meunier. Le bailliage de Sens, 1194-1477, Saint-Mandé, 1981.

Mâlay-le-Roi, qui règne sur sept paroisses et Palteau⁴. Par contre, les parages ne changent pas d'affectataire. Etant conclus avec des partenaires, ils restent sous la protection du Roi puis de son épouse, chargée des œuvres pies. Dixmont demeure un parage royal. En 1320, la châteltenie de Mâlay passe sous la suzeraineté du comté de Joigny au terme d'une convention visant le comté d'Angoulême.

Le sort de Palteau suit celui de la châteltenie de Mâlay. De 1318 à 1366, une branche de la famille de Sancerre administre de loin cette terre. Elle la cède ensuite à la famille de Chancy de 1394 à 1482⁵. A celle-ci succède au plus tard en 1495 Guillaume Griveau, maître de la Monnaie de Troyes. Cet entrepreneur s'intéresse aux capacités forestières de la châteltenie, et de par sa profession, soupçonne les capacités métallifères de la région qu'elle commande. Il exploite alors une forge à Fossemore⁶. L'aventure cesse à son décès ou à celui de son fils aîné. Ses nombreux héritiers font voler en éclat la châteltenie, qui fait place à huit seigneuries dès 1525.

De 1559 à 1567, la seigneurie de Palteau est aux mains de la famille Coetault-Le Masson. De 1567 à 1600, elle est la propriété de la famille de Gibier, magistrats à Sens.

En 1600, Nicolas Gibier et son épouse Liesse de Jussy vendent à noble homme Antoine Chappellain, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, receveur pour le Roi en la ville de Sens, la terre et seigneurie de Palteau, avec le moulin de Valprofonde, jardin fermé de murailles contenant trois arpents⁷.

Cet article s'intéressera à ce nouveau lignage, qui fournit quatre propriétaires de 1600 à 1662.

I. Antoine Chappellain (1600-1615):

La ville de Joigny reste prostrée depuis sa reddition le 26 mars 1593 à l'armée du roi de Navarre commandée par l'amiral de Biron. Lourdemment rançonnée, elle peine à se rétablir après 32 années de guerre civile. C'est alors que surgit le premier personnage de cette étude.

Le 9 novembre 1600, noble homme Antoine *Chapellain* seigneur de Palleteau, est de passage dans Joigny⁸. Il est peut-être en ville pour régler les incidences féodales de son acquisition de Palteau.

L'origine de son intérêt pour le Jovinien est inconnue. Nous remarquons toutefois que le 4 mars 1565, Jérôme Chapelain est seigneur de Brion et de Villechien⁹. Vivant en 1578, il est le petit-fils de Marguerite Du Breuil, qui, veuve se remarie par contrat le 14 avril 1548 avec Pierre de Hacqueville¹⁰. Le risque d'homonymie existe mais il est curieux qu'un tel voisinage concerne des individus séparés par 22 années.

4. – Villers-Louis, Noël, Mâlay-le-Roi, Pont-sur-Vanne, Theil, Vaumort, Villechétive.

5. – Etienne Meunier. La châteltenie de Mâlay-le-Roi. Etudes villeneuviennes, n° 28, 2000, p. 9-61, et spécialement pp. 48-51.

6. – Etienne Meunier. Notes pour servir à l'histoire de Theil. Au courant de la Vanne, n° 13, 2013, p. 38 et 43.

7. – Alain Noël. Les maîtres de Valprofonde ..., p. 46.

8. – registre paroissial de Saint-Jean, de Joigny.

9. – Abbé Jacques Leviste. Le château du Fey à Villechien, Etudes villeneuviennes, n° 7, 1984, p. 27.

10. – AN, Y 93, n° 2719, f° 352.

Antoine Chappellain vend l'office de receveur des Aides et des Tailles de l'élection de Joigny à Alexandre Chesnelong entre juillet et décembre 1602¹¹. Chesnelong conserve cet office le 23 août 1603¹², et est receveur en l'élection de Joigny le 5 août 1605¹².

Le 14 mai 1603, Jehanne Oudart, veuve en premières noces de noble homme Jehan Dormy conseiller du Roi et receveur général de ses Finances en Picardie, alors remariée audit Chappellain, sur le refus de son époux, demande à Anthoine Ferrand, conseiller du Roi et lieutenant particulier au châtelet de Paris, de nommer des tuteurs aux enfants de son premier lit¹³. On doit subroger à l'oncle des mineurs du défunt, Charles-François Dormy, conseiller secrétaire et notaire du Roi Maison et Couronne de France. On réunit Jehan de Longueil, sieur de Maisons, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes ; Nicolas de Longueil sieur du Roucher, conseiller du Roi au Grand Conseil ; Jehan du Tillet conseiller du Roi au Grand Conseil ; Jehan de Harmant, secrétaire de la Chambre du Roi oncle à cause de sa femme ; m^e Olivier Chaillou, chanoine de l'Eglise de Paris, cousin ; m^e Pierre Rozée avocat en Parlement ; m^e Jehan Rozée. La mère est nommée tutrice.

Jean Du Tillet connaît un peu le Jovinien. Seigneur de Gouaix, il est conseiller au Grand Conseil et maître des Requêtes en 1612. Il a épousé le 10 août 1597 Marie de La Vergue. Il est surtout le neveu de Jehan Du Tillet, baron de La Bussière, greffier en chef du parlement de Paris, décédé entre 1595 et 1603, qui en juin 1589, a évacué la ville de Gien assiégée par le roi Henri de Navarre. Il s'est alors replié dans Auxerre où il s'était marié en secondes noces avec notre aïeule Edmée Leprince. De là, en juillet 1589, il dirige une compagnie qui va attaquer Mailly-la-Ville, tenue par les Navarrais. Le baron est le neveu de Louis Du Tillet, chanoine d'Angoulême, qui a assuré la fuite hors de France d'un nommé Jean Calvin. Autant dire qu'il n'en avait pas suivi les errements tout en connaissant parfaitement le bonhomme.

En 1604, Jeanne Houdart, est l'épouse d'Antoine Chappellain, s^r de Palteau¹⁴.

Entre janvier et juin 1607, Antoine Chappellain, secrétaire de la chambre du Roi, demeurant rue Zacharie, paroisse Saint-Séverin et Jean Leconte receveur des Aides et Tailles en l'élection de Joigny, se déchargent réciproquement¹⁵.

Antoine Chappellain, seigneur de Palteau, y demeurant, s'accorde en 1609 avec Mathurin Guillet charpentier pour réparer le château de Palteau, le pont-levis et la tour du côté de la Cassine¹⁶.

Entre janvier et juin 1610, Antoine Chappellain, secrétaire de la Chambre du Roi, révoque la donation qu'il a faite de tous ses biens après sa mort à Jeanne Oudart, sa femme,

11. – AN, MC VIII, juillet à décembre 1602, Guillaume Nutrat, notaire à Paris.

12. – registre paroissial de Saint-Thibault, de Joigny.

13. – AN, Y 3881, 243/941.

14. – Biens des établissements religieux supprimés. Tome VIII. Congrégations religieuses de femmes à Paris et dans les départements limitrophes (XII^e-XVIII^e siècles).

15. – AN, MC, VIII, janvier à juin 1607 Guillaume Nutrat, notaire à Paris.

16. – Ibid.

à cause « des actes d'ingratitude, de haine et de mauvais traitements que lui a rendus et lui rend encore tous les jours » celle-ci¹⁷.

Seigneur de Palleteau, demeurant au château de Palteau près de Joigny le 1^{er} février 1614, avec son frère Pierre Chappellain conseiller et intendant des Maison et Affaires de Madame la duchesse de Mercœur demeurant en l'hôtel de ladite dame faubourg Saint-Honoré de Paris, Anthoine constitue une rente de 100 livres à M^e Guillaume de Beville conseiller notaire et secrétaire du Roy Maison et Couronne de France et Trésorier General de France à Poitiers demeurant audit Poitiers de présent logé Rue de la Vieille Boucherie paroisse Saint-Séverin. En échange, ils reçoivent 1600 livres¹⁸. Pierre hypothèque sa maison sise à Paris rue Neulye, près la rue de la Chapelle (?) paroisse Saint-



Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, époux de Marie de Luxembourg, par Benjamin Foulon.

Séverin où loge Loys Hattin maître tailleur d'habits à Paris, tenant à l'Hôtel-Dieu. Antoine hypothèque « la terre et seigneurie de Palleteau et La Cassine... consistant en chasteau lieu seigneurial haulte justice moyenne et basse, cens, rentes » au comté de Joigny. La somme est destinée à des acquisitions à Palteau, et à des droits d'hypothèque sur la baronnie de Sainte-Croix en Bresse¹⁹. Le jour même, par contre-lettre Antoine Chappellain s'engage envers son frère, qui a fourni sa caution, à le dédommager²⁰. La terre de Sainte-Croix appartient alors à Henri de Valois duc de Longueville, gouverneur de Normandie (°1595†1663), pressé par des besoins d'argent.

Entre janvier et juin 1615, Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine donne procuration à Antoine Chappellain, seigneur de Palleteau, pour se rendre à Lyon et au duché de Mercœur²¹.

Antoine Chappellain décède alors.

L'inventaire de défunt Antoine Chappellain sieur de Paleteau est dressé à la

17. – AN, MC, VIII, janvier à juin 1610, Guillaume Nutrat, notaire à Paris.

18. – AN, MC, VIII-586, f^o 96 r^o.

19. – Paroisse sise au Sud de Louhans,

20. – AN, MC, VIII-586, f^o 98 r^o.

21. – AN, MC, VIII janvier à juin 1615, Guillaume Nutrat, notaire à Paris. Le château de Mercœur est situé en Auvergne, au Sud de Clermont.

requête de Jean Duboys, maître tailleur d'habits Place Maubert, curateur à la succession vacante du défunt et en la présence de Pierre Chappellain, conseiller et intendant des Maison et affaires de la duchesse de Mercœur, son frère²².

Entre juillet et décembre 1616, Pierre Chappellain, contrôleur et intendant des Maison et affaires de la duchesse de Mercœur, demeurant au faubourg Saint-Honoré, opère un transport à Jeanne Oudart, veuve en premières noces de Jean Dormy, en secondes-noces d'Antoine Chappellain, sieur de Palleteau, et à Mario Dormy, fils du premier lit de celle-ci²³.

II. Pierre Chappellain (1617-1618):

Animé par la haine de sa propre épouse, Antoine Chappellain transmet la seigneurie de Palteau à son frère Pierre.

Ce frère a commencé sa carrière à Tours dans l'administration des impôts directs royaux. En 1603, il est entré au service de la duchesse de Mercœur.

Pierre Chappellain commence par être président de l'élection de Tours. Il est probablement proche de Giles Duverger, conseiller (1563) puis chancelier de la reine Marie Stuart (1575). En 1584, Giles Duverger devient président du présidial et lieutenant-général du bailliage de Tours. A la tête du système judiciaire tourangeau, il ne peut que s'émouvoir de l'inaptitude des Valois à faire face à la guerre civile sans cesse rallumée par les Protestants depuis 1562. Il souhaite donc que sa ville bascule dans le camp de la Ligue. En 1589, Henri III est exécuté par le Sénonais Jacques Clément. Pendant les quelques heures qui lui restent à vivre, il prétend donner la Couronne à son cousin particulièrement éloigné Henri de Bourbon, huguenot, ayant abjuré deux fois le catholicisme et excommunié. A Tours, il n'est pas envisagé de suivre le ralliement de l'aristocratie se mêlant de politique. Louis Gingot conseiller au présidial, Pierre Chappellain président en l'élection, François Joubert conseiller du corps de ville et son fils Nicolas Joubert receveur des Tailles, Jean Bergerat trésorier des turcies et levées de la Loire, se réunissent et complotent. Ils sont arrêtés et condamnés en août suivant. Le gouverneur Gilles de Souvré ferme alors la cité, fait fouiller les passants, ouvre les courriers et fait stationner 2000 hommes en ville. Plusieurs prêtres sont condamnés pour leurs prêches ne célébrant pas la politique navarraise. La cité se tient coite, mais son cœur n'en penche pas moins vers la Ligue. Les opposants sont officiellement menacés de mort. De modestes lampistes sont arrêtés. Au moins soixante-dix-huit

22. – AN, MC, VIII 1613-1616, inventaires chez Guillaume Nutrat notaire à Paris.

23. – AN, MC VIII, juillet à décembre 1616, Guillaume Nutrat, notaire à Paris.

familles menacées quittent la cité. Faute de moyens financiers, plusieurs demandent à revenir²⁴. Le 8 mai 1589, le duc de Mayenne tente de prendre la ville d'assaut. Le 14 mai 1589, le roi Henri de Navarre ordonne la saisie des offices détenus par 45 personnes, dont celui de président de l'élection appartenant à Pierre Chappellain²⁵. Ruiné, Pierre Chappellain va se réfugier à Nantes alors sous contrôle du duc de Mercœur.

En février 1589, le duc de Mercœur a pris le contrôle du château de Nantes²⁶. Il accueille les réfugiés pourchassés par Henri de Navarre. Ce personnage entré dans la vie de Pierre Chappellain mérite une explication.

Philippe-Emmanuel de Lorraine est membre cadet d'une branche cadette de la famille ducale de Lorraine. Sa sœur aînée Louise de Lorraine-Vaudémont épouse le 15 février 1575 à Reims Henri, duc d'Anjou. Ce mariage est une surprise pour toutes les cours. Par la suite, le duc d'Anjou monte sur le trône de France sous le nom d'Henri III. Le Roi titre alors son beau-frère duc de Mercœur et l'aide à se marier avec la plus riche héritière de Bretagne : la duchesse de Penthièvre. Le duc sert loyalement le roi malgré sa politique de plus en plus critiquable. En 1589, après l'exécution de son beau-frère Henri III, le duc de Mercœur retrouve sa liberté. En conséquence, il choisit de ne pas reconnaître Henri de Navarre comme roi de France. Gouverneur de Bretagne, il mène alors depuis Nantes la guerre contre le prétendant huguenot en attendant qu'un roi catholique émerge. Ses succès militaires lui permettent d'empêcher Henri de Navarre de profiter d'un certain allant dans le règlement à son profit de la guerre civile vieille de trente-cinq années. Profitant du très important patrimoine breton de son épouse, il s'installe à Nantes. Il reçoit de nombreuses offres de service. Devenu conseiller et commissaire extraordinaire des guerres en Bretagne, noble homme Pierre Chappellain s'installe sur la paroisse Sainte-Croix de la ville et obtient entre le 24 août 1597 et le mois de novembre 1597 de son curé la permission d'épouser demoiselle Constance de Monti, fille de noble homme Bernard de Monti, conseiller du Roi et maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne, et de demoiselle Renée Verge. Le réfugié a gagné un emploi et une épouse²⁷.

Le duc de Mercœur emploie au service de ses Finances un Picard : mon aïeul Antoine Perrel. Natif de Beauvais, beau-fils du maire de cette ville qui avait inventé « la Sainte Ligue », Perrel était venu à Paris où il est avant 1600 conseiller du Roi au Trésor, la moins prestigieuse des Cours royales, après le Parlement, la Chambre des Comptes, et celle des Aides. Il entre alors au service du Duc. Nous savons qu'il est présent à Nantes en 1597. Il y attend la venue de son neveu Nicolas des Loges (élu de Paris ?), originaire

24. – François Caillou. Le pouvoir royal et les Ligueurs de Tours (1589-1598), de la répression au pardon. *Annales de la Bretagne et des pays de l'Ouest*, Anjou, Maine, Poitou-Charente, Touraine, n° 120-4, 2013. Pour les Ligueurs parti, voir AN, X^{1A} 9640, f° 86 r° à 89 v°.

25. – François Caillou. L'essor et l'échec de la Ligue à Tours (1576-1589). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Anjou, Maine, Poitou-Charente, Touraine, n° 115-4, 2008, réf. AN X^{1A} 9230, f° 25 r° à 26 r°.

26. – Vincent Le Gall. Le présidial de Nantes dans la tourmente ligueuse (1589-1598). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Anjou, Maine, Poitou-Charente, Touraine, n° 112-1, 2005.

27. – Registre paroissial de Sainte-Croix, de Nantes, 1588-1604, vue 47/77.

comme lui de Beauvais, exilé à Bruxelles. Le sieur des Loges, formé par les Jésuites, avait aidé à la prise d'Amiens par les Espagnols qui avait marqué un rude coup pour le Navarrais. Sous le pseudonyme de la Croix, et muni de lettres codées du cardinal Albert d'Autriche adressées au duc de Mercœur et à Rodrigue Mendone, il se dirige vers Nantes où il doit retrouver son oncle Perrel. Il est arrêté par hasard par Philippe Duplessis-Mornay²⁸ le 17 mars 1597 à Saumur. Ce gouverneur était venu présenter ses hommages à une duchesse de passage. La duchesse se refaisait une beauté après un voyage éprouvant. Le gouverneur attendait au rez-de-chaussée de l'auberge et lia conversation avec un autre voyageur. Le trouvant fuyant, il demanda au capitaine qui l'escortait de surveiller l'homme. Celui-ci se sentant épié, prétexta une envie légitime pour se rendre dans les écuries de l'hôtellerie. Il chercha à dissimuler dans la paille le message chiffré dont il était porteur. Il fut alors surpris par le capitaine et ramené devant le gouverneur. Duplessis-Mornay flaira une bonne prise et envoya le suspect sous bonne escorte à Paris. Henri de Navarre viendra en personne effectuer un interrogatoire complémentaire. Le prisonnier ne peut que confirmer qu'il ignore le chiffre employé pour coder le message, et l'assurer qu'il n'y avait pas de projet d'assassinat du roi de Navarre. Nicolas des Loges est rompu vif le 10 avril 1597, place de Grève à Paris. *De profundis*. Le nom de code de Perrel est alors le Roux.

La prise d'Amiens par les Espagnols avait montré les limites de l'adhésion des Français à un souverain deux fois hérétique et excommunié. Pour autant, les catholiques s'exaspèrent du vide constitutionnel. Un candidat cacochyme, le cardinal Charles de Bourbon, assure une royauté d'autant plus nominale qu'il a été incarcéré par son neveu le roi de Navarre. Les catholiques doivent aux-aussi sortir de l'impasse. La solution dynastique espagnole est unanimement repoussée : trop de sang a coulé depuis un siècle. Cet échec contraint les Espagnols à informer leur fidèle allié du réduit breton de leur lassitude. Ils en ont aussi averti le pape. Rome examine un énième retour au catholicisme du Béarnais.

Constatant l'évolution radicale de ses deux soutiens, le duc de Mercœur se prépare à cesser le combat. Antoine Perrel se rend à Bruxelles avec trois domestiques en 1597 (?)²⁹. C'est probablement lui qui négocie au nom du duc. Le duc de Mercœur fait sa paix avec Henri de Navarre le 21 mars 1598 à Angers. Le duc n'a pas lieu de vouloir fêter l'évènement. Sujet lorrain, il choisit de quitter la France en 1599. Il va mettre ses talents militaires avérés au service de la lutte contre les Turcs mahométans qui ravagent la Hongrie. Il laisse alors son épouse et sa fille unique en France. Elles quittent Nantes pour venir s'installer à Paris.

28. – Né le 5 novembre 1549 à Buhy, décédé le 11 novembre 1623 à La Forêt-sur-Sèvre. Gouverneur de Saumur de 1583 à 1623. Cet Huguenot a espéré que l'avènement d'Henri de Navarre marquerait le triomphe de l'ultra minorité protestante sur l'ultra majorité catholique.

29. – Robert Descimon et José Javier Ruiz Ibanez. Les ligueurs de l'exil : le refuge catholique français après 1594. Champvallon, 2005, p. 102.



151
César de Bourbon, duc de Vendôme et de Mercœur, époux de Françoise de Lorraine, par Mignard.

En 1600, la duchesse loge en l'hôtel de Mercœur près du cloître Saint-Honoré³⁰. Elle déménage ensuite en 1603. Elle s'installe avec ses serviteurs à l'hôtel de la Roquette. Cet hôtel est sis hors de l'enceinte de Paris. Henri IV aurait-il continué à se méfier de la famille ducale, même représentée par des femmes? Ou les femmes cherchaient-elles à s'isoler d'une vie parisienne peu édifiante et jouir de la simplicité d'un voisinage encore rural? Antoine Perrel, titré sieur de La Porte (1602-1608) gère le patrimoine de l'absent en 1600. Il est vice chancelier du duché de Mercœur (1600) et surintendant du duc de Mercœur (1600-1602). Revenu victorieux de ses campagnes de Hongrie, le duc décède à Nuremberg le 19 février

1602. Il est justement célébré pour ses nombreuses qualités : fidélité conjugale, fidélité à l'Eglise, grande culture, chef de guerre victorieux. De nombreuses qualités que n'avait pas Henri IV.

Antoine Perrel, devient surintendant de la duchesse de Mercœur (1602-1610). Pour autant, Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, lui adjoint sa propre créature, avec le rang moindre de trésorier de 1603 à 1606. Elle conserve probablement Perrel pour la délicate tâche du règlement de la succession du duc. Le Picard est épaulé par un Tourangeau. Par-devant un notaire parisien, elle embauche Pierre Chappellain, ci-devant conseiller du Roi et Président en l'élection de Tours, demeurant rue Zacharie, paroisse Saint-Séverin comme conseiller et trésorier général de ses maisons et affaires entre janvier et juin 1603³¹. Immédiatement, Marie de Beaucaire, duchesse douairière de Penthievre, princesse de Martigues, baronne des Essarts, de Riez, de l'Oblonnière, résidant en sa maison de la Roquette près et hors de la porte Saint-Antoine, donne procuration à Pierre Chappellain, conseiller et trésorier général de la maison de Madame de Mercœur, pour la terre et seigneurie de Civray en Touraine, qui a été mise en adjudication³¹. Perrel conserve la haute main sur l'administration des affaires lorraines et tourangelles.

30. – AN, MC, VIII-557, f° 246, quittance d'Antoine Perrel, ci-devant conseiller du Roi en la cour du Trésor, demeurant audit hôtel, à Antoine Pajot conseiller du Roi au Grand Conseil.

31. – AN, MC VIII, Guillaume Nurat, notaire à Paris.

Entre janvier et juin 1604, Marie de Beaucaire, Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, et Pierre Chappellain, trésorier général de la duchesse de Mercœur, constituent, à Philippe Desportes, absent, représenté par Jacques Guillemyn, son neveu, une rente de 750 l. moyennant 12 000 livres³¹. Cette rente s'éteindra le 12 décembre 1608 par rachat à Thibault Desportes légataire universel de défunt Philippe Desportes, son frère.

Conseiller, receveur et trésorier général de la duchesse de Mercœur, Pierre Chappellain commence par loger rue de la Tixanderie entre janvier et juin 1605³¹.

Au début de l'année 1606, trésorier et receveur général des Maison et Finances de la duchesse de Mercœur, demeurant rue de la Tixanderie, il donne procuration à Constance Desmontis sa femme³¹.

Le 22 mai 1606, il assiste Antoine Perrel, conseiller et surintendant général de la Maison et Finances de la duchesse de Mercœur, lorsque Simon Le Tellier, receveur de Chenonceau, présente les comptes de la terre de Chenonceau³².

En 1607, Pierre Chappellain est devenu intendant de la duchesse. Antoine Perrel conserve le titre de surintendant, loge toujours à l'hôtel de La Roquette et conserve les faveurs de la duchesse. Devenu gendre de Perrel en 1606, l'avocat au parlement de Rouen Alexis Mansel, devient écuyer de la duchesse de Vendôme en 1615, et son capitaine du château d'Anet de 1615 à 1623. Antoine Perrel est vieillissant. Il va d'ailleurs décéder entre le mois de juin 1610 et le 13 août 1611. Pierre Chappellain a une vingtaine d'années d'écart avec Antoine Perrel.

Pierre Chappellain devient veuf. Il se remarie avec Anne Hotman, membre d'une famille emblématique de la haute bourgeoisie parisienne³³. Un parent de la mariée passait pour être le représentant de la Réforme à Paris. Le père d'Anne, Charles Hotman, est le secrétaire de la reine de France Elisabeth de Habsbourg décédé en 1587³⁴. Sa mère, Marguerite de La Croix, vivait rue Grenier Saint-Ladre³⁵.

Entre juillet à décembre 1607, Jean, Pierre, Jacques Hotman, Jacques Versoris, tous héritiers de feu Jean Hotman, donnent procuration à Pierre Chappellain, conseiller et intendant de la duchesse de Mercœur³¹.

Il continue d'investir en Touraine. Entre janvier et juin 1607, Pierre Chappellain, trésorier de la duchesse de Mercœur achète à François Galluzon, s^r de La Chapelle, sénéchal de Saint-Florent-le-Vieil, l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Saint-Florent-le-Vieil, moyennant 500 livres³¹.

Pierre Chappellain est alors admis à loger au sein même de l'hôtel de celle qui l'emploie et quitte la rue de la Tixanderie. Il rejoint donc Antoine Perrel, toujours domicilié à l'hôtel de la Roquette.

32. – Abbé Casimir Chevalier. Histoire de Chenonceau. Ses artistes, ses fêtes, ses vicissitudes, p. 235.

33. – François-Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois. Dictionnaire de la noblesse de France, tome VIII, 1774, p. 118-121.

34. – AN, MC, IX-287, 19 août 1587, Claude de La Morlière, notaire à Paris, inventaire après décès de Charles Hotman, secrétaire de la reine Elisabeth douairière de France, biens sis rue du Grenier-Saint-Lazare, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

35. – AN, MC, LXXXVIII, m^e Nicolas Robinot, notaire à Paris, inventaire après décès, ente 1589 et 1600.

Entre janvier et juin 1608, Pierre Chappellain, trésorier général des Maisons et finances de la duchesse de Mercœur, demeurant au faubourg Saint-Honoré, en l'hôtel de Mercœur, baille pour cinq années à Louis Anatin, tailleur d'habits, une maison lui appartenant rue Zacharie, moyennant 500 livres de loyer annuel. Pour ce faire, Chappellain s'accorde avec Robert Buquet, écuyer³¹.

En 1609, Françoise de Lorraine (1602-†1669), fille unique de la duchesse de Mercœur épouse César de Bourbon (1594-†1665), duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV, et homosexuel compulsif. Le roi de France avait mis la plus extrême insistance à marier ce fils qu'il avait eu avec Gabrielle d'Estrée. Veuve depuis 1602, la duchesse douairière a donc cédé à des années de pressions royales. Probablement, le surintendant Antoine Perrel et le trésorier Pierre Chappellain ont eu à aménager les conséquences patrimoniales de l'accord.

Entre juillet et décembre 1610, Michel Fyot, sieur de La Lande, Pierre Chappellain, trésorier de la duchesse de Mercœur, et autres, empruntent 14 400 livres, moyennant 900 livres de rente, à Nicolas Tribolé, sieur de Perigny, avocat en Parlement, et Jeanne Perrel, sa femme³¹. Le prêteur n'est autre que le gendre de son collègue le surintendant Antoine Perrel, peut-être défunt depuis peu, ou se préparant à l'être. Nicolas Tribolé est le fils du maire de la ville d'Auxerre, qui a soutenu la cause de la Ligue localement jusqu'à son effondrement terminal de 1595. On notera que le contrat de mariage du jeune Auxerrois avec Louise Perrel date du 10 juin 1610³⁶, moins d'un mois après l'assassinat d'Henri IV. On imagine la joie des pères des promis, qui ont soutenu la cause de la Ligue avec ardeur, jusqu'à son effondrement en Bourgogne et en Bretagne, d'unir leurs familles.

Au décès d'Antoine Perrel, Pierre Chappellain conserve la charge d'intendant de la duchesse de Mercœur. La fonction de surintendant est supprimée. Marie de Luxembourg (1562-†1623) regrette définitivement son défunt Antoine Perrel. Perrel avait effectivement accès aux correspondances publiques du duc et de la duchesse, ce qui ne fut pas le cas de Pierre Chappellain³⁷. Il a organisé le rapatriement à Paris de la bibliothèque poétique du duc le 15 décembre 1606³⁸.

36. — AN, MC, VIII-576, P° 348.

37. — Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1865, Deuxième partie. Inventaire de la collection Godefroy, Inventaire des pièces manuscrites : p. 119, n° 3. — De La Porte Perrel, vice-chancelier du duché de Mercœur, à Mercœur, 1600, 27 mars. Sur sa nomination comme vice-chancelier ; p. 120, n° 14. — Perrel à La Porte, son neveu, 1603, 10 juin. Affaires diverses de la duchesse de Mercœur ; p. 130, n° 45. — Le Tellier à La Porte Perrel, 1605, 18 août. Affaires particulières ; p. 132, n° 75. — M^{me} La Musse à La Porte Perrel, 1607, 17 mars. Demande copie d'un acte. Elle signe « très-fidèle sentante et vassale » de la duchesse de Mercœur.

38. — Olivier Poncet. Les lectures d'un chef de guerre catholique. Les livres de Philippe-Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur (1558-1602) d'après l'inventaire du château de Nomény (1602), in Le duc de Mercœur, Les armes et les lettres (1558-1602), PUR, 2009, p. 278.

Le 20 juin 1612, noble homme Pierre Chappellain, conseiller et intendant des Maisons et Affaires de Madame reçoit de Marie de Luxembourg pouvoir de traiter avec le Primat de Lorraine et les religieux de Clairlieu, pour la coupe de 600 (?) arpents de taillis des bois du comté de Chaligny, et avec les chanoines de Thelot, de l'assiette d'une rente de 12 francs sur ledit comté³⁹. En effet, la duchesse a vendu entre temps le comté de Chaligny. Le même jour, il reçoit un autre pouvoir, pour vendre le marquisat de Nomeny, au prince et à la princesse de Ligne⁴⁰, légué par testament par la reine Louise de Vaudémont⁴¹, veuve d'Henri III, belle-sœur de la duchesse. Le même jour, la duchesse donne quittance de huit années de comptes allant du 1^{er} mars 1603 au 1^{er} décembre 1610, c'est-à-dire depuis la mort du duc de Mercœur (19 février 1602); et le compte allant du 11 juin 1609 au 11 juin 1612. Il reste redevable de 3.347 lt. qu'il verse.

Entre juillet et décembre 1616, Pierre Chappellain, conseiller et intendant de la duchesse de Mercœur, demeurant au faubourg Saint-Honoré, baille pour cinq années, à François Joron, postulant au Palais, une maison avec cour, étable et cave, sise rue de la Savaterie, moyennant 450 livres de loyer annuel⁴¹.

Après avoir examiné la vie de ce catholique Tourangeau devenu Parisien, il faut évoquer ses liens joviniens.

Du chef de la succession de son frère Antoine en 1615 ou 1616, Pierre Chappellain hérite de la seigneurie de Palteau, mouvante du comté de Joigny. Il se met en devoir de la gérer.

Le 6 mars 1617, noble homme m^e Pierre Chappellain seigneur de Palleteau et châtelain en partie de la châtellenie de Mâlay-le-Roi près de Joigny, conseiller et intendant des Maisons Affaires et Finances de la duchesse de Mercœur, demeurant en son hôtel faubourg Saint-Honoré à Paris, baille pour neuf années à Girard Garnault receveur de la terre de Palteau⁴², à son épouse Marie de Villiers, et à Jehan Bonparrin marchand de bois, « *le revenu de ladite terre et seigneurie de Palleteau scize au bailliage de Sans et relevant de ladite conté de Joigny Consistant en ung chasteau court basse court grange pressouer coullombier a pied jardins bergeries et boys dans lencloz dudit chasteau plus en la haulte justice moyenne et basse cens rentes lotz et ventes et amendes droictz de gruyerie et gruyerie et faisant la huictiesme partye de ladite chastellenye de Mailli le Roy (sic) Plus en deux Maistroyn de la Cassine Et de la Mortienne Plus en une thuillerie et en ung moulin a eau⁴³ appelle le Moulin des Vaulx Profonde, Plus en Cent et six vingtz arpens de terre labourable Cent et six vingtz arpens de boys taillis y compris la garenne, quatre*

39. — AN, MC, VIII-581, f° 61 v° à 62 v°.

40. — AN, MC, VIII-581, f° 404 v°.

41. — Née à Nomény le 30 avril 1553, décédée en 29 janvier 1601 à Moulins.

42. — Pouvoir donné à son épouse pour qu'elle le représente à Paris, passé devant Poitrat substitut du tabellion royal à Armeau, 6 février 1617.

43. — Comme nos ancêtres le savaient, notre région est impropre à l'énergie éolienne, grande consommatrice de subventions ponctionnées sur les naïfs.

arpens de pré, Et six arpens de vigne». Chappellain se réserve le château mais les locataires «*pourront prendre pour leur logement la grosse tour et dongeon dudit chasteau et se servir du cellierie greniers et escuries pour serrer leurs grans chevaulx sans touteffois quilz puissent venir dans la court dicelluy aulcune vache brebys ny aucuns bestiaux synon des chevaulx Ny faire aucuns fumiers dans la cour dudit chasteau quilz tiendront touteffois nette*». D'ici six mois, le bailleur fera réparer la métairie de la Cassine, le moulin à eau, pressoir, colombier et tuilerie. Il fournira six vaches, outre les deux déjà présentes ; six mères brebis, outre les 14 ; trois chevaux et leur harnachement (dont deux sous poil bai valant 70 écus ; et un sous poil gris valant cinq écus). Le bailleur avance 100 livres. Les preneurs ne pourront pas couper plus de dix arpents de taillis, «*suivant les tranches et marques qui leur en seront baillees*», et y laisseront dix baliveaux des plus grands. Pour la tuilerie, ils fourniront la tuile nécessaire à l'entretien du château, de la basse-cour et des métairies. Les locataires paieront 700 lt. l'an payables à Paris. Les locataires verseront au nom dudit Chappellain 12 bichets de froment, 4 bichets de seigle et 10 sols parisis de cens et rente à Saint-Marien d'Auxerre pour le moulin de Vauprofonde ; 16 lt. de rente au Collège de Cambrai du chef de la huitième partie de la châtellenie de Mâlay-le-Roi.

Le même jour, Pierre Chappellain donne pouvoir à Girard Garnault pour tenir la recette de la seigneurie. Nous repérons Claude Garnot, greffier au grenier à sel de Joigny, époux de Katherine Vincent, le 15 janvier 1603.

Le 16 février 1618, Pierre Chappellain, sieur de Palteau, conseiller et intendant es Maison, Affaires et Finances de la duchesse de Mercœur promet à Jehan Le Compte receveur des Aides et Tailles en l'élection de Joigny, demeurant à Paris rue Court au Noir proche la rue Saint-Martin, paroisse Saint-Médéric, de le cautionner pour 23 000 livres 3 sols 9 deniers tournois sur les comptes des tailles de l'élection de Sens et de Joigny dus par feu Antoine Chappellain receveur des Tailles de Sens et de Joigny pour l'année 1642 68 lt. pour la même année⁴⁴.

Entre août et décembre 1623, Pierre Chappellain, seigneur de Palleteau, et châtelain de Malle-le-Roi près de Joigny, conseiller et intendant des maisons et affaires de feu la duchesse de Mercœur baille à Louis Bourgeois, receveur du revenu du comté de Joigny, du revenu de la terre et seigneurie de Palleteau au bailliage de Sens, relevant du comté de Joigny, moyennant 700 livres par an et des rentes⁴⁵.

Honorable homme Louys Bourgeois, receveur général du domaine du comté de Joigny, demeurant à Joigny, signera le 5 février 1624 le contrat de mariage de son frère Gabriel Bourgeois, écuyer demeurant à Palteau, avec Marye Ferrand⁴⁶. Le locataire de 1623 a donc mis en place à Palteau son frère pour surveiller l'exploitation du bail. Louis

44. – AN, MC, VIII-595, f° 113-114.

45. – AN, MC VIII, François Jutet, notaire à Paris.

46. – M^e Hilaire Martin, notaire à Sens.

Bourgeois est receveur du comté depuis 1611, et l'est encore le 26 septembre 1622. Il loge avec son épouse Françoise Cordon en la paroisse Saint-Jean de Joigny. Il est receveur de tout le comté de Joigny le 30 mars 1625⁴⁷. Le 19 juillet 1624, noble homme Gabriel Bourgeois, capitaine et gouverneur du château de Palteau, baille le moulin du Crot à Valprofonde, sis au-dessus de la chapelle, appartenant aux seigneurs de Palteau, pour six années⁴⁷. Par la suite, son frère quitte Palteau. Le 1^{er} juin 1648, noble homme Gabriel Bourgeois, sieur de Bosserte, vit à Villeprofonde (sic), avec son fils noble homme Estienne Bourgeois, sieur de Beaumont⁴⁷. Fortune acquise, le locataire de 1623 a un fils qui sera avocat en Parlement en 1647, lieutenant de l'élection de Joigny de 1644 à 1645, et lieutenant particulier de cette élection de 1647 à 1649. Gabriel Bourgeois a débuté sa carrière comme receveur d'Esnon, sans doute pour le compte de Françoise de Langeac, en 1620⁴⁸ et 1621⁴⁹. Il est donc un professionnel aguerri des recettes seigneuriales, venant participer à un contrat familial à Palteau.

Le Tourangeau devenu Parisien reste attaché au service des intérêts de la duchesse, et son intérêt pour Palteau est anecdotique.

Les affaires familiales de Pierre Chappellain le conduisent en Bretagne pour sa fille et à Paris pour son épouse.

Entre juillet et décembre 1617, Pierre Chappellain, conseiller et intendant des Maison et affaires de la duchesse de Mercœur, demeurant au faubourg Saint-Honoré donne procuration en blanc pour transporter des sommes que lui doit Charles de Lorraine, duc de Guise, à Escudier-Claude Toubanc, conseiller du Roi au Parlement de Bretagne, actuellement logé au faubourg Saint-Honoré³¹. Pierre Chappellain découvre à cette occasion le Breton qui fait sa cour à sa fille et triomphe dans son cœur.

Le 21 février 1618, Camille Chappellain, fille de Pierre et feu Constance de Monty, sa première femme, épouse par contrat Claude Toutblanc, sieur de La Bonnardière en l'évêché de Nantes, conseiller du Roi au Parlement de Bretagne, demeurant à Nantes, fils de défunt Yves Toubanc conseiller et avocat général au Parlement de Bretagne et de Prudence de Complude⁵⁰. Pierre Chappellain conseiller et surintendant des affaires, maison et finances de la duchesse de Mercœur, loge faubourg Saint-Honoré en l'hôtel de Mercœur. Une brillante assistance est présente à la signature notariale. Du côté de la future on relève : haute et puissance princesse Madame Marie de Luxembourg duchesse de Mercœur et de Penthievre, princesse d'Annet et de Martigues ; haut et puissant prince César de Vendôme frère naturel et légitime « sic » du

47. – M^e Menu, notaire à Villeneuve-le-Roi.

48. – Registre paroissial de Briennon-l'Archevêque, 29 août 1620, parrain de Gabriel fils de Jehan Bourdin et d'Ambroise Bauldard. La famille Bourdin est originaire de Migennes.

49. – Registre paroissial de Briennon-l'Archevêque, 16 février 1621, alors qualifié de noble homme. Effectivement, il ne l'est plus le 16 février 1631, remplacé par HH m^e Jehan Bouley, receveur de la terre d'Esnon (id.).

50. – AN, MC, VIII, f^o 129 r^o à 133 r^o.

Roi duc de Vendôme, de Beaufort et d'Etampes, pair de France et gouverneur de Bretagne; haute et puissante princesse Françoise de Lorraine duchesse de Vendôme épouse dudit duc; haut et puissant prince Alexandre de Vendôme chevalier de Malte, et grand prieur de Toulouse; haute et puissante princesse Madame de Vendôme leur sœur; haute et puissante princesse Marguerite de Lorraine veuve de Monseigneur de Luxembourg; haut et puissant prince Louis de Vendôme fils aîné dudit prince; dame Jehanne de Lescours dame de Soucy et dame d'honneur de la duchesse de Vendôme; noble homme me Jacques Versoris conseiller notaire et secrétaire du Roi Maison Couronne de France; noble homme m^e Nicolas Daniel conseiller du Roi maître et auditeur en sa Chambre des Comptes; Pierre Mars écuyer, seigneur de Lespine et maître d'hôtel de la duchesse de Mercœur. Le futur est accompagné de demoiselle Prudence de Complade veuve de feu Toutblanc; de noble homme Leloup seigneur de la Regnauldrière conseiller du Roi maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne beau-frère; maître Ysaac Fouquet trésorier et chanoine de l'Eglise Saint-Martin de Tours⁵¹; M^e Pierre Barrin sieur de la Gallissonnière conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel; m^e Fouquet conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et Privé et maître des requêtes ordinaire de son hôtel; Christophe Fouquet conseiller du Roi en Parlement⁵². Autrement dit, le futur est soutenu par le clan Fouquet, tandis que la future est assistée par les princes de la famille de Vendôme.

La veuve Toutblanc fournit 12 000 livres à son fils. Sur cette somme, 10 173 livres viennent d'une somme versée le 15 novembre 1617 par ledit sieur de La Bonnardière acheteur d'un office de conseiller au parlement de Bretagne vendu le 27 juillet 1617 qui fut à Monsieur de Thurin, actuellement président au Grand Conseil⁵³. Pour compléter, il est versé 10 227 livres au comptant. Le père de la future lui offre 12 000 livres de trousseau, dont 4 000 resteront en meubles. Le douaire est fixé à 600 livres de rente. En cas de décès de l'épouse, le veuf aura 1 500 livres tournois, ses habits, bagues, bijoux et armes. Dans le cas de la veuve, elle aura 8 000 lt. avec son douaire et préciput. Deux pages de signatures terminent l'acte.

Entre janvier et mars 1621 Marguerite Hotman, veuve de Simon Poncet, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi et d'Anne Hotman, femme de Pierre Chappellain, conseiller et intendant de la duchesse de Mercœur participent à l'inventaire après décès de Marguerite de La Croix veuve de Charles Hotman, conseiller et secrétaire de la reine Elisabeth, douairière de France⁴⁵.

51. – Probablement décédé en 1639, oncle paternel du futur surintendant.

52. – Président au parlement de Rennes, né en 1559, décédé en 1628, époux d'Elisabeth Barrin de La Galissonnière. Oncle paternel du futur surintendant Fouquet.

53. – Devant un notaire de Nantes. Quittance du 23 décembre 1617 devant m^e Le Semelier et Camus, Paris.

Entre mai et juillet 1623 Jean, Pierre, Jacques Hotman, Jacques Ver-soris, tous héritiers de feu Jean Hotman, donnent une procuration à Pierre Chappellain, conseiller et intendant de la duchesse de Mercœur⁵⁴.

Le 6 septembre 1623, la duchesse de Mercœur décède. Son intendant ne lui survit guère. Agé de 63 ans, il décède le 29 août 1624 et est inhumé en l'église Saint-Roch⁵⁴. Ses armes sont d'azur à un chevron d'argent chargé de deux levrettes affrontées de sable, accompagné en chef de deux épis de froment d'or. A juste titre son épitaphe de marbre noir postée devant la cloison du chœur cite sa religion, sa bonne administration, son oubli des injures passées (et elles n'ont pas manqué!), l'égalité entre les solliciteurs, son intégrité inimitable, et son amitié sincère. De fait, on trouve ces qualités dans la vie de ce serviteur remarquable de la haute noblesse.



Françoise de Lorraine, épouse de César de Vendôme et de Mercœur.

Conseiller et intendant des maisons et affaires de feus les duc et duchesse de Mercœur, sieur de Palteau, son inventaire après décès le dit décédé à Sens. Cet inventaire est rédigé à la requête de sa veuve Anne Hotman, et en présence de Claude Toutblanc, écuyer, époux de Camille Chappellain, fille du défunt et de défunte Constance Desmontels, sa première femme. Les biens sont situés dans une maison dépendant de l'hôtel de Mercœur au faubourg Saint-Honoré et à Ormesson. Les pièces de tapisseries, bijoux et orfèvrerie sont prisées par Charles Marcade, maître orfèvre, bourgeois de Paris⁵⁵. Anne Hotman, demeure dans les dépendances de l'hôtel et agit tant en son nom que comme tutrice de César, âgé de quatorze ans et demi, de Marie, âgée de treize ans, de Marguerite, âgée de huit ans et de Louis, âgé de trois ans, ses enfants. On découvre « ... une espinette couverte de cuir et garnie de deux treteaux de bois de noyer telz quelz et doublée de damas de couleur caffart, garnie de ses coffres, prisée... 8 l. »

54. – François-Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois. Dictionnaire de la noblesse de France, tome VIII, 1774, p. 121. Hélène Verlet. Les épitaphes de l'église Saint-Roch. Epitaphier du vieux Paris, Paris, 1998, p. 380, n° 5276 et 5277. Par erreur, on fait de Palteau le village de Palluau en Vendée ou dans l'Indre.

55. – AN, MC VIII-617, François Jutet, notaire à Paris.

Entre janvier et avril 1630 Anne Hotman, veuve de Pierre Chappellain, conseiller et intendant des maison, affaires et finances de défunte duchesse de Mercœur, légataire universelle de défunt Jacques Daniel, avocat, héritier de défunt Nicolas Daniel, conseiller du Roi, tous deux agents des affaires de François de Lorraine, transige⁴⁵.

Anne Hotman décède le 6 mai 1631 âgée de 44 ans. Elle est inhumée près de son époux dans le chœur de l'église Saint-Roch à Paris. Elle a pour armes parti emmanché d'argent et de gueules à une croix potencée d'or⁵⁶. Sa sœur Marguerite Hotman, veuve de Simon Poncet, conseiller et secrétaire du Roi la précède dans la même tombe, le 8 février 1625.

III. César Chappellain (1636-1651) et sa veuve (1662) :

Il est prénommé comme le duc de Vendôme, ce qui laisse supposer que le duc lui a accordé son parrainage. Il le servira comme l'usage s'en était établi par son père envers son beau-père, sa belle-mère et son épouse.

En mars ou avril 1618 (?), César Chappellain conseiller du roi en ses conseils, secrétaire de S.M., Maison Couronne de France et de ses Finances, intendant des Maison et finances des duc et duchesse de Vendôme, demeurant en leur hôtel rue Neuve Saint-Honoré, au nom de César, duc de Vendôme, reconnaît devoir 17 000 livres au chevalier François de Verthamon, chevalier⁵⁷.

Le 12 janvier 1636, suite au décès d'Anne Hotman et à l'inventaire après décès qui s'en est suivi, César Chappellain conseiller du Roi notaire et secrétaire de la Maison du Roi, Couronne de France et de ses Finances, et Marie Chappellain épouse de noble homme Robert Du J... conseiller et secrétaire de SM et de ses finances, nomment François Rondel bourgeois de Paris rue de Gravilliers, paroisse Saint-Nicolas des Champs, pour entériner leur acceptation de la succession⁵⁸.

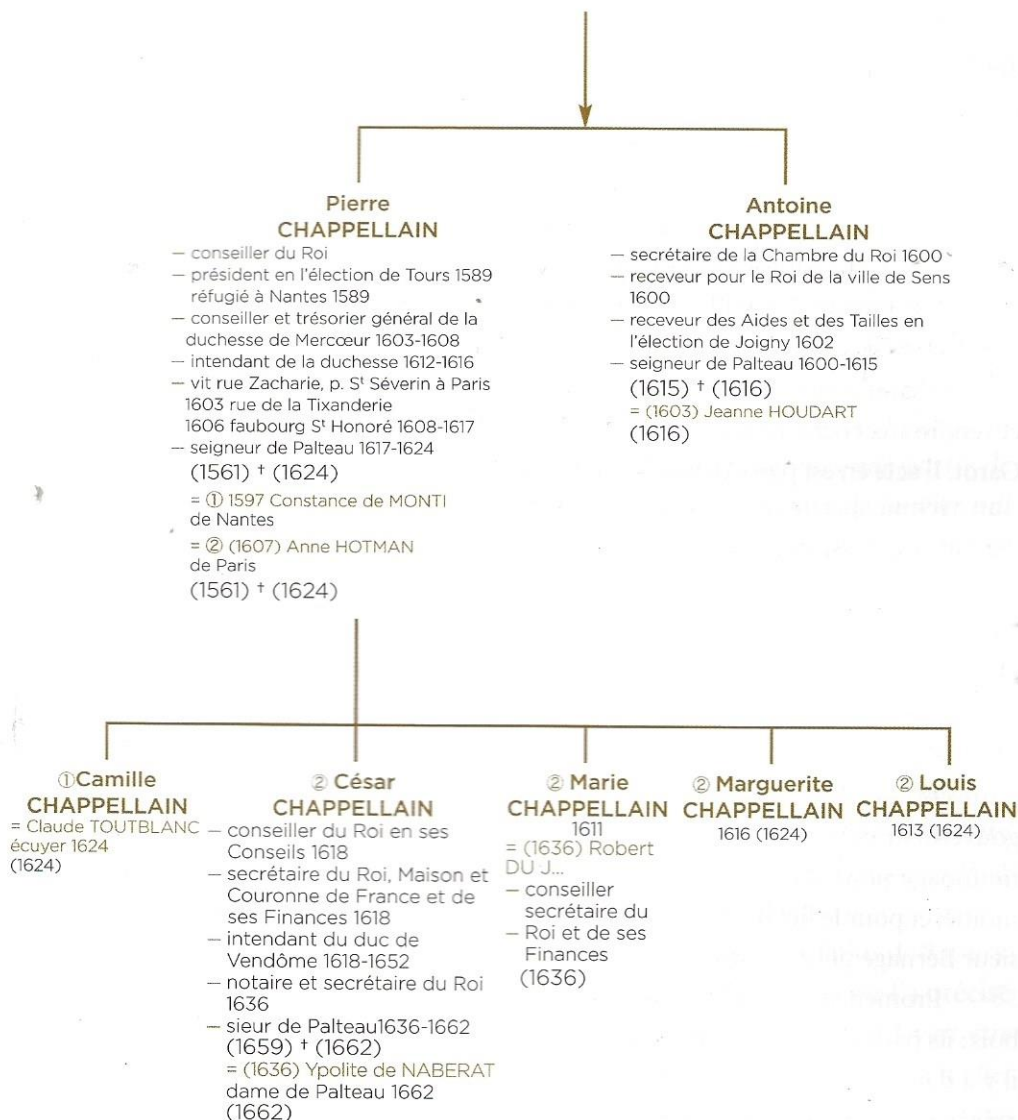
Le 22 avril 1636, César Chappellain, écuyer, sieur de Palleteau, conseiller secrétaire du Roi Maison et Couronne de France et de ses Finances, époux de Ypolite de Naberat, est le beau-frère de Pierre de Naberat, fils de feu noble homme m^e Laurent de Naberat, conseiller et secrétaire ordinaire de la reine et de Mathurine Hac, alors mineur ; de Claude de Bourges conseiller du Roi receveur et payeur des gages des trésoriers de France à Orléans époux de Magdelayne de Naberat ; François Marseillier conseiller du Roi et receveur général des décimes à Tours, époux de Marie de Naberat⁵⁹.

56. — François-Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois. Dictionnaire de la noblesse de France, tome VIII, 1774, p. 121. Hélène Verlet. Les épitaphes de l'église Saint-Roch. Epitaphier du vieux Paris, Paris, 1998, p. 380, n° 5276 et 5277.

57. — AN, MC, LXXIII, Charles de Saint-Vaast, notaire à Paris.

58. — AN, Y 3203^A, vue 124/762.

59. — AY, Y 3203^A, vue 474/762.



César Chappellain sieur de Palleteau, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant des Maisons Affaires et Finances de Monsieur de Vendôme, époux d'Ypolite de Naberat, est tuteur honoraire de ses neveux enfants de Simon Tubeuf avocat en Parlement et de Michelle de Naberat, le 4 mars 1651⁶⁰.

Seigneur de Palteau, conseiller du Roi en ses Conseils, il est encore intendant des Maisons, Affaires et Finances de SA de Vendôme le 16 septembre 1652⁶¹. Le 18 août 1659, il n'est que conseiller du Roi en son Conseil⁶².

Damoiselle Hypolite de Naberat veuve de M^{re} Cesar Chapelain sieur dudit Palteau, sera aux prises avec un créancier efficace. Louis Delavergne (sic. pour Dauvergne) écuyer, sieur de Saint-Mars, maréchal des logis des Mousquetaires de la garde du Roy, fait saisir et vendre aux enchères la terre et seigneurie de Palteau et en porte déclaration à Cantien Garot. L'acte en est passé devant les notaires parisiens Ralla et Manchon le 2 juin 1662⁶³.



Par la suite la seigneurie de Palteau entre en possession du neveu de Cantien Garot : le plus célèbre gardien de prison professionnel. Nous reviendrons sur l'histoire mouvementée des successeurs de la famille Chappellain, avec laquelle nos ancêtres ont partagé les affres de l'exil et la servitude du plus Grand du royaume. En 1688, Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, est seigneur de Palteau, Dixmont et Armeau, grand bailli et gouverneur de Sens et des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lérins. Il rend hommage pour les fiefs des Bordes et des hautes censives de Dixmont chacun pour moitié, et pour le fief d'Armeau mouvant de la Grosse Tour de Sens. Il est acquéreur du sieur Bernage pour Dixmont⁶⁴.

Promeneur, quand tu visiteras Palteau, prête bien l'oreille à ce que te diront les bois : ils parleront de la vie mouvementée d'un Tourangeau parti à Nantes et à Paris. Et il y a dans le souffle de l'air un je ne sais quoi d'odeur de poudre. Presse le pas, car il arrive désormais une brise méditerranéenne chargée d'humidité de cachots.

60. – AN, Y 3927^B, vue 271/777.

61. – AN, CXV-120, vue 62/802.

62. – AN, MC, XX-309, vue 306-623.

63. – AN, MC, XCVI-204, 2 octobre 1708, Inventaire après le décès de M^{re} Benigne Dauvergne seigneur de St Mars chevalier de l'ordre de St Louis Gouverneur pour le Roy du chasteau de la Bastille; pièce 33 des titres : « M^{re} Cantien Garrot chevalier sieur de Fontenelles Palteau ... conseiller du roi en ses conseils Bailly, gouverneur en ladite ville de Sens et du fort de lexcluse comme a luy appartenant par lacquisition quil en avoit de d^e Hypolite de Naberat v^e de m^{re} Cesar Chapelain sieur dudit Palteau es noms et qualitez quelle avoit proceddé par le contrat en ladite acquisition passé pardevant Ralla et Manchon notaires a Paris le deux juin MVI^C soixante deux, Le tout sur la saisie réelle qui en avoit este fait sur ledit Defontenelles a la requeste de Louis Delavergne escuier sieur de St Mars mareschal des logis des Mousquetaires de la garde du Roy ensuite duquel decret est transcrit sont deux quittances du s^r Garot receveur des consignations des requetes du Palais la premiere de la somme de soixante mil livres passée par ledit s^r Defontenelles pour le prix de ladjudication de ladite terre de Palteau et dependances en datte du vingt trois mars MVI^C soixante quatre et la seconde du troisieme novembre MVI^C soixante six de la somme de six mil vingt une livres dix sept sols pour les interets du prix de ladite adjudication ».

64. – *Nouveaux hommages rendus à la Chambre de France*, tome II, Paris, 1989, p. 168, n° 1265. Réf. AN, P² n° 356.